



PNUE

BC

UNEP/CHW.9/36



CONVENTION DE BALE

Distr. : Générale

21 avril 2008

Français

Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Bâle
sur le contrôle des mouvements transfrontières
de déchets dangereux et de leur élimination**

Neuvième réunion

Bali, 23–27 juin 2008

Point 7 l) de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions adoptées par la Conférence des Parties
à sa huitième réunion : mobilisation des ressources et financement durable**

**Mobilisation des ressources et financement durable : examen de la
mise en oeuvre de la décision VIII/34**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Par sa décision VIII/34, la Conférence des Parties priait le secrétariat de faire rapport à sa neuvième réunion sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de cette décision en identifiant d'autres donateurs et mécanismes de financement susceptibles d'appuyer les objectifs de la Convention de Bâle grâce à de nouvelles méthodes de financement et à la coordination et à la collaboration avec les secrétariats de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicables à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. En ce qui concerne le financement durable, la Conférence des Parties priait la Secrétaire exécutive de multiplier ses efforts pour étudier et trouver des possibilités d'activités associées à l'application du Plan stratégique pour la mise en oeuvre de la Convention de Bâle à financer par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) conformément au mandat du Fonds dans son domaine de compétence .

II. Mise en oeuvre

2. Le secrétariat a continué à rechercher des possibilités de mobilisation des ressources, depuis l'amélioration des relations avec les donateurs jusqu'à des sources nouvelles et novatrices ou à la création de liens avec des fonds et des mécanismes de financement spéciaux. De plus, le secrétariat a étudié les moyens d'améliorer la coopération entre les organismes de financement ou d'autres groupes internationaux. S'agissant de la coopération avec les Conventions de Stockholm et de Rotterdam, il y aurait lieu à l'avenir de prendre en considération les recommandations du Groupe de travail spécial conjoint pour examiner la question de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (voir documents UNEP/CHW.9/14 et UNEP/CHW.9/INF/21). Les

* UNEP/CHW.9/1.

K0840506

140508

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Conférences des Parties des trois conventions devront décider des mesures éventuelles à prendre à cet égard.

3. En dépit des efforts supplémentaires déployés pour appuyer l'élargissement du « volet produits chimiques » du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant les polluants organiques persistants, peu de progrès ont été enregistrés. Néanmoins, rien ne peut empêcher les Parties de soumettre des projets au FEM pour l'élimination de déchets polluants organiques persistants au titre du programme opérationnel 14. En ce qui concerne les autres sources de financement, il est prévu que plusieurs grands projets seront financés dans un proche avenir. Ainsi, une proposition de financement d'un projet sur les déchets électriques et électroniques en Afrique en est au dernier stade d'approbation.

4. Un rapport intérimaire sur les mesures et les activités entreprises dans le cadre du programme de mobilisation des ressources et sur les éléments d'un plan de mobilisation des ressources et de financement durable pour 2009 et 2010 figure dans l'annexe à la présente note¹. La section IV du présent document décrit les éléments du plan de travail pour 2009–2010 qui sont proposés. Les principaux thèmes sur lesquels des activités sont prévues sont les suivants : formation, coordination et collaboration, simplification des objectifs de gestion écologiquement rationnelle et système de contrôle de la Convention de Bâle avec les objectifs de développement pour le Millénaire, amélioration de la cohérence et simplification de la préparation des projets, demandes et aide bilatérale, économie et stratégies.

III. Mesures proposées

5. Les Parties souhaiteront peut-être envisager d'adopter une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

Reconnaissant que la mobilisation des ressources et le financement durable sont un processus graduel comprenant, entre autres, des efforts systématiques d'appel de fonds, l'identification constante des priorités changeantes des donateurs, l'augmentation des ressources par l'élargissement du réseau des donateurs et la mise à disposition d'instruments, de stratégies et d'assistance en matière de formation aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour qu'ils fassent encore plus pour obtenir des ressources durables,

Prenant note avec appréciation des contributions extrabudgétaires de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord au programme de mobilisation des ressources et au financement d'un poste d'administrateur hors classe chargé des activités du programme,

Se félicitant des progrès réalisés en matière de mobilisation des ressources et de financement durable tels qu'ils sont décrits dans la note du secrétariat sur l'examen de la mise en œuvre de la décision VIII/34,²

1. *Prie* le secrétariat :

a) De mettre en œuvre les éléments du plan de travail pour 2009–2010, tel qu'il figure dans l'annexe à la présente décision, comme moyen de répondre aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition;

b) De mener des activités de formation avec les centres régionaux de la Convention de Bâle et avec des pays dans les régions pour améliorer leurs possibilités d'accès au Fonds pour l'environnement mondial et aux autres mécanismes de financement;

c) De faire rapport au Groupe de travail à composition non limitée et à la Conférence des Parties à sa dixième réunion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente décision et sur les éléments d'un plan de travail pour 2009-2010;

d) D'élaborer un plan de travail pour 2011-2012 pour examen par la Conférence des Parties à sa dixième réunion;

2. *Encourage* les autorités compétentes et les Correspondants de la Convention de Bâle :

1 Par souci d'économie, l'annexe n'est disponible qu'en anglais et n'a pas été officiellement éditée.

2 UNEP/CHW.9/36, annexe I.

- a) A exploiter les possibilités de coordination à l'échelle nationale avec d'autres activités concernant la gestion des produits chimiques et des déchets, y compris les activités entreprises dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement;
- b) A proposer des projets au Fonds pour l'environnement mondial susceptibles de contribuer à la mise en oeuvre de la Convention de Stockholm et au renforcement des capacités en ce qui concerne la Convention de Bâle;
- c) A soumettre des propositions de projets en vue de leur financement à la considération du secrétariat du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à celle du Mécanisme pour un développement propre sur les technologies concernant les déchets approuvées par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
3. *Prie en outre* le Groupe de travail à composition non limitée de suivre l'application de la présente décision;
4. *Invite* les Parties et autres intéressés qui sont en mesure de le faire à contribuer au financement du Programme de mobilisation des ressources.

IV. Mobilisation des ressources et financement durable : éléments d'un plan de travail proposés pour 2009–2010

Sujet	Action
Formation	
1. Formation en matière de mobilisation des ressources	1. Elargir le programme des ateliers de formation sur la mobilisation des ressources. En s'inspirant de l'atelier réalisé à Nairobi du 3 au 7 décembre 2006, le programme des ateliers sera élargi pour couvrir les conventions de Rotterdam et de Stockholm en coopération avec les deux secrétariats. Ce programme sera ensuite testé et reproduit, le cas échéant, dans les régions et les sous-régions.
Coordination et collaboration	
2. Conventions de Stockholm et de Rotterdam	2. Etudier comment les trois conventions pourraient collaborer et poursuivre des activités en vue d'identifier des moyens de multiplier les ressources financières à des fins de renforcement des capacités grâce à des mécanismes, des stratégies ou des méthodes de financement créateurs. Cette activité se fondera sur la décision VIII/34, les résultats du Groupe de travail spécial conjoint pour examiner la question de la coopération et de la coordination entre les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm présentés dans les documents UNEP/CHW.9/14 et UNEP/CHW.9/INF/19 et sur les mesures éventuelles dont décideraient les Conférences des Parties des trois conventions à cet égard.
3. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	3. Fournir aux Parties d'autres informations sur les technologies approuvées dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre et afficher ces informations sur le site Internet. Il y a abondance de fonds de capital-risque et d'autres mécanismes de financement pour financer les technologies approuvées.
4. Organisation des Nations Unies pour	4. Explorer et développer la coopération et la

l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU/DI), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque mondiale et autres institutions financières concernées par le développement et l'environnement	collaboration pour des projets ou des programmes spécifiques. Lancer des alliances ou des partenariats stratégiques pour le transfert de technologie et des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, régional ou mondial. Améliorer la collaboration grâce à des protocoles d'accord, des partenariats ou d'autres accords.
5. Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal	5. Favoriser la coopération et faciliter davantage de projets régionaux entre autres sur la destruction des produits électroniques et électriques contenant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Intégration et Objectifs du Millénaire pour le développement	
6. Intégration des déchets dangereux et autres déchets dans les plans nationaux de développement et mise en évidence des liens avec les Objectifs du Millénaire pour le développement	<p>6. Entreprendre des activités visant à favoriser le partage d'informations et à mieux faire comprendre la Convention de Bâle et son caractère intersectoriel aux donateurs. Continuer à démontrer, par des discussions bilatérales, des documents d'information, des brochures et des réunions, comment les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention de Bâle servent également à appuyer les Objectifs du Millénaire pour le développement.</p> <p>7. Prendre des mesures afin de continuer à aider les Parties, en leur fournissant des matériels et autres moyens, à intégrer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets dans leurs plans de développement et leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Rechercher des moyens d'aider plus efficacement les Parties à avoir accès à l'aide publique au développement en promouvant les buts et objectifs de la Convention de Bâle qui devraient figurer dans les programmes des réunions d'aide au développement et en les sensibilisant mieux à ces questions à l'occasion de forums sur l'aide au développement et autres et dans le cadre de réunions ministérielles et autres de haut niveau.</p> <p>8. Rechercher des moyens nouveaux et créateurs de sensibilisation et de démonstration de la façon dont les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention viennent aussi à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement. Préparer des documents et des brochures et participer à des réunions pour présenter concrètement ces informations.</p> <p>9. Actualiser régulièrement le site Internet et fournir des liens avec des sites donnant d'autres informations sur l'intégration de la gestion des déchets dangereux dans les plans de développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.</p>
Amélioration de la cohérence et de la simplification de la préparation des projets et des demandes d'assistance bilatérale	
7. Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement et autres pays ayant besoin d'une assistance technique pour mettre en œuvre la Convention de Bâle sur le contrôle des	10. Harmoniser le Plan stratégique pour 2010–2020 et le Fonds d'affectation spéciale avec un ensemble de priorités simplifiées pour aider les donateurs à mieux comprendre les priorités de la Convention. L'élaboration

mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	<p>de critères pour le financement de projets au titre du Fonds d'affectation spéciale pourrait aider à simplifier le nombre de projets figurant encore sur la liste du Fonds mais n'ayant bénéficié d'aucun financement ou seulement d'un financement modeste pendant plusieurs années.</p> <p>11. Approfondir l'étude de la question de savoir comment réduire les coûts de 13 % d'appui au programme du PNUE et/ou comment une partie pourrait être utilisée pour des projets (voir le document UNEP/SBC/BUREAU/7/3/14 pour d'autres détails). La Secrétaire exécutive devrait poursuivre les discussions avec le PNUE.</p>
8. Collecte de fonds pour des projets	12. Donner des conseils et mettre en place une stratégie de financement spécifique à l'intention des directeurs des centres régionaux de la Convention de Bâle et des Parties en matière de collecte de fonds pour des projets de renforcement des capacités qui soit en adéquation avec les domaines d'activité prioritaires du Plan stratégique. Faciliter l'élaboration de stratégies pour des projets particuliers à grande échelle.
9. Format et thèmes des propositions de projet	13. Diffuser activement de la documentation sur l'élaboration des projets et les stratégies de mobilisation des ressources aux centres régionaux de la Convention de Bâle et aux Parties. Pour les demandes de financement, le secrétariat utilise toujours des documents coordonnés.
Economie	
10. Guide sur l'analyse coût-bénéfice de la mise en oeuvre de la Convention de Bâle et de la gestion écologiquement rationnelle.	14. Projet de document pour examen par les Parties et finalisation du document à distribuer aux Parties en vue de son utilisation. Finalisation et large diffusion du Guide. Sensibiliser et aider les centres régionaux de la Convention de Bâle à réaliser des activités de formation et de diffusion, le cas échéant.
Stratégies	
11. Stratégie de collecte de fonds	15. Finaliser la stratégie et la diffuser activement aux Parties et aux centres régionaux de la Convention de Bâle et la mettre en oeuvre.
12. Stratégie de mobilisation des ressources	16. Actualiser et peaufiner la stratégie, y compris les résultats de la réunion des donateurs en juin 2008.
13. Stratégie à moyen terme du PNUE et Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités	17. Etudier les liens existant entre appui technologique et renforcement des capacités par rapport aux besoins des pays en développement et pays à économie en transition Parties.
Relations avec les donateurs	
14. Réunions de donateurs	18. Tenir deux réunions de donateurs pendant l'exercice biennal
15. Amélioration et élargissement des relations stratégiques et des partenariats durables	19. Entreprendre d'autres travaux avec les organisations internationales et les mécanismes et organismes de financement, y compris les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui ont un programme

	<p>bilatéral actif d'aide au développement.</p> <p>20. Identifier de nouveaux partenariats bilatéraux avec les pays développés, des fondations et autres organisations de financement.</p>
16. Base de données des donateurs	21. Mettre au point la base de données disponible sur le site Internet, la mettre à jour et fournir régulièrement de nouvelles informations.
17. Elargissement du réseau	22. Chercher activement et identifier des mécanismes nouveaux éventuels et des scénarios novateurs de financement ainsi que des moyens d'accès pour aider les Parties à renforcer les capacités afin de satisfaire aux exigences de la Convention.
18. Stratégie axée sur les donateurs, identifier des moyens et des filières d'accès pour les pays en développement et les pays à économie en transition ainsi qu'un domaine d'intervention du plan stratégique et des partenariats du programme.	23. Explorer les possibilités de renforcement des liens et des relations stratégiques entre autres avec la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement inter-américaine et la Banque de développement des Caraïbes.
Sensibilisation et information	
19. Développer des outils et des ensembles d'information; améliorer la sensibilisation	<p>24. Poursuivre les activités pour faire connaître la Convention, les moyens et filières d'accès par les Objectifs du Millénaire pour le développement et autres thèmes d'actualité, la gestion des déchets dangereux et autres déchets étant un sujet intersectoriel.</p> <p>25. Participer à des programmes et des réunions pour rechercher des moyens nouveaux et novateurs pour appuyer et promouvoir les buts et les objectifs de la Convention de Bâle.</p> <p>26. Entreprendre d'autres travaux pour mettre au point une approche holistique de collecte de fonds avec les centres régionaux et le secrétariat de la Convention de Bâle.</p> <p>27. Préparer des brochures et des documents pour stimuler les efforts de mobilisation des ressources.</p>
20. Éviter tout double emploi	28. Etablir un système de suivi et de coordination afin d'éviter que les demandes fassent double emploi et que des demandes de financement d'un même projet soient adressés aux mêmes donateurs. Développer la communication par le site Internet et d'autres moyens concrets afin que les propositions de projet soient visibles pour les bailleurs de fonds et que la concurrence pour des activités similaires soit ainsi moins forte. (Ceci peut aider à éviter que des projets faisant double emploi soient élaborés et fassent l'objet de demandes de financement par d'autres organisations et organismes).

Annexe

Progress report on actions and activities undertaken under the resource mobilization programme

Table 1 – Progress Report on Resource Mobilization and Sustainable Financing	
Topic	Action
Training	
1. Resource Mobilization Training	The United Kingdom provided funding to the Secretariat to undertake a pilot regional workshop on resource mobilization for the English-speaking Africa region, which took place in Nairobi from 3 to 7 December 2007, following the eighth meeting of the Conference of the Parties. Training was provided and key methodologies and strategies were presented that could help facilitate resource mobilization efforts nationally. The workshop also provided training sessions on themes such as how to develop and manage projects and access strategies for different types of funding mechanisms, including the Global Environment Facility (GEF). Information on the workshop, including all presentations, can be found on the Basel Convention website.
2. Extension of training in collaboration with Stockholm and Rotterdam Conventions	Following completion of a training workshop programme on resource mobilization following COP 8 for English speaking Africa was adapted based on the results of the workshop and the curriculum was modified. In addition, the curriculum for the training programme was expanded to address aspects the Rotterdam and Stockholm Conventions.
Coordination and Collaboration	
3. UNFCCC	The Secretariat has undertaken further work in exploring linkages through the environmentally sound management of hazardous and other wastes, climate change and energy. Document UNEP/CHW/OEWG/6/INF/20 on climate change linkages provides a basis for further discussion on access to the Clean Development Mechanism and other avenues that could be pursued to strengthen the links with climate change and energy programmes, and associated funding mechanisms. Following the COP of the UNFCCC, November 2007, an information document is provided to inform Parties about the Bali Action Plan and the type of technologies approved under the UNFCCC for the waste sector that could meet technical transfer and capacity building needs of the Climate Change Convention, including for CDM and Carbon trading, and the Basel Convention. In the development and implementation of such technologies, funding opportunities through venture capital and other mechanisms could abound (UNEP/CHW.9/INF/32 - UNFCCC Bali Action Plan and the Basel Convention: technology transfer, CDM and JI)
4. Montreal Protocol Multi-lateral Fund	Discussions with the CEO of the Montreal Protocol and its Executive Committee to the Multi-lateral Fund are ongoing. Analysis of the potential for Parties to apply for funding for capacity building and technical transfer projects are underway (currently projects can be proposed through the National Ozone Officers). With respect to COP decisions on ozone depleting substances not falling under Basel control system (Decisions II/15 and III/15), there is nothing that precludes Parties from applying to the MLF for support in the ESM destruction of products with ozone depleting substances. The Fund is managed by an Executive Committee with an equal representation of seven industrialized and seven Article 5 countries which are elected annually by a Meeting of the Parties. The Committee reports annually to the

Table 1 – Progress Report on Resource Mobilization and Sustainable Financing	
Topic	Action
	<p>Meeting of the Parties on its operations. Financial and technical assistance is provided in the form of grants or concessional loans and is delivered primarily through four 'implementing agencies'³:</p> <p>Parties are encouraged to consider this mechanism as the Fund provides finance for activities including the closure of ODS production plants and industrial conversion, technical assistance, information dissemination, training and capacity building aimed at phasing out the ODS used in a broad range of sectors. For further information on the Multi-lateral Fund refer to: http://www.multilateralfund.org/policy.htm</p>
5. Global Environment Facility	<p>Executive Secretary attended GEF Council meetings in 2007 and initiated discussion with many Council Members to promote their support of the sound management of chemicals framework strategy that could expand the current GEF window to include chemical and waste management. It was reported that there was not strong support for the extension of the window at the Council meeting. Nonetheless, Parties are encouraged to submit projects to GEF that address wastes subject to Article 6 of the Stockholm Convention and asked to continue to support the broadening of their GEF window through their national representative.</p>
6. The Global Fund	<p>Discussions undertaken with representatives of the fund and its operations. Parties can apply for project funding to the fund through the country coordination mechanism. With linkages to biomedical waste from AIDs contaminated needles, to the spread of malaria from used tyres laying around in tropical climates as waste receptacles, there are many entry points. While the fund is directed at fighting AIDS, Tuberculosis and Malaria, there are many linkages to the objectives and capability building an technology transfer objectives of the Basel Convention. From 2002, 10.07 billion dollars was committed to over 520 programmes in 136 countries.</p>
7. Develop Strategic Partnerships	<p>Develop strategic partnerships with FAO, Multilateral Fund of the Montreal Protocol (electronic and electrical wastes), World Bank, OECD (particularly, Development assistance, ODA, Paris Declaration and ICTs and development policy, policy cohesion, health and Development), UNESCO, UNIDO, UNDP and other bodies, financial institutions and foundations.</p>
Bi-lateral Assistance, increasing consistency and streamlining of project preparation and requests	
8. Donors meeting	<p>1st Donors meeting to be held, 21 June, 2008.</p>
9. Trust Fund to Assist Developing Countries and Other Countries in Need of Technical Assistance in the Implementation of the Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal	<p>Information on contributions to the Basel Convention Trust Fund for Capacity Building for the past 15 years can be found in UNEP/CHW.9/INF/31. This chart indicates the key themes on which extra-budgetary funding has been provided along with the amounts. Further details on contributions can also be found in the same document.</p> <p>Funding has been provided for a number of focal areas of the Strategic Plan. Extra budgetary contributions to the Trust Fund have been spread across a number of activities including developing country costs for participation in Convention meetings, projects and activities. As the new strategic plan is developed for</p>

³ The four implementing agencies are: United Nation Environment Programme (UNEP), United Nations Development Programme (UNDP), United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) World Bank.

Table 1 – Progress Report on Resource Mobilization and Sustainable Financing	
Topic	Action
	<p>2010-2020 period, it would be beneficial if clear priority areas were to be developed in a way that donors can provide funding to a thematic area and is not restricted to a specific project.</p> <p>Moreover, as raised in the report found at UNEP/CHW.8/INF/25⁴, non earmarked contributions could allow the Secretariat to allocate funding to programmes and activities on a priority and needs basis.</p>
10. Bilateral assistance	The Secretariat is exploring avenues to form more strategic partnerships for facilitating bilateral assistance and support to developing countries and countries with economies in transition to enhance their ability to participate in meetings of the Convention, and conduct training and capacity-building. This activity helps to enhance sustainable financing as longer-term framework agreements can be established.
11. Anticipated Project Funding*	<p>Anticipate: 1.6 million for E-waste in Africa, 3rd qtr 2008, 1.2 million/4 years cooperative agreement for Mercury. Caribbean Obsolete Pesticides 3rd qtr 2008 from FAO anticipated.</p> <p>See document UNEP/CHW.9/4 for further information on contributions to Trust Fund for particular projects and UNEP/CHW.9/INF/31.</p>
12. Fundraising strategy	Draft strategy is presented as document UNEP/CHW.9/INF/34.
13. Outreach and streamlining of project proposals format	<p>Created new format for consistent appearance and organization of project proposals from the Convention for fund raising. Applications for specific funding mechanisms would need to adhere to specific application procedures Donor brochure developed with project summaries and a web page was developed on Basel web site summarizing key funding needs. Since COP VIII, there has been an active focus to move away from ad hoc approaches for random funding requests towards the development of strategic relations with donors through partnerships, MOUs and other special relations for more sustainable financial arrangements.</p> <p>Publication of brochure titled: Our sustainable future: the role of the Basel Convention with a target audience of donors. Broad dissemination for use by Parties to illustrate cross cutting nature and new entry points for financial support of projects relating to the Basel Control System and the environmentally sound management of hazardous and other wastes. This document also supports mainstreaming efforts and linkages of Basel Convention efforts to the MDGs .</p>
Economics: Costs and Benefits	
14. Economics: Guide for Governments on cost-benefit analysis on the implementation of the Basel Convention.	<p>Development of a guide for governments wishing to carry out cost-benefit analysis on the implementation of the Basel Convention and environmentally sound management, including costs of inaction.</p> <p>Annotated table of contents for review and comment by Parties UNEP/CHW.9/INF/33 - Framework for Economic Analysis.</p>

⁴ For further information, document UNEP/CHW.8/INF/25 states: *Donor-driven contributions usually carry earmarking or theme-based restrictions that affect the discretion and flexibility in the use of funds to implement Convention priorities. sustainability and predictability of the fund, the Secretariat is constrained to identifying grant opportunities on an ad hoc basis that is driven more by the nature of earmarked contributions received than country-driven demand. Earmarked funding is, by its nature, difficult to predict, and the Secretariat finds it a challenge to “regularize” activities against transparency and accountability criteria.*

Table 1 – Progress Report on Resource Mobilization and Sustainable Financing	
Topic	Action
	Costs of inaction key focus in draft document.
Mainstreaming and MDGs	
15. MDGs and Mainstreaming hazardous and other wastes into National Development Plans and enhancing links to MDGs	<p>Activities to further information and understanding of donors and others have continued in order to demonstrate how actions to implement the Convention also support the Millennium development goals.</p> <p>Provision of information on links to integrating hazardous waste management into development plans and poverty reduction strategic papers (PRSPs) can provide a key access point to official development assistance.</p>